

Thème 18 - Le Baptême et la Confirmation

Le baptême rend le chrétien juste. La confirmation complète le patrimoine baptismal, grâce aux dons surnaturels propres à la maturité chrétienne.

24 jan. 2014

18.

Le Baptême

- **Fondements bibliques et institution**

Parmi les nombreuses préfigurations vétérotestamentaires du Baptême, le déluge universel, le passage de la Mer Rouge, et la circoncision se détachent car ils sont mentionnés explicitement dans le Nouveau Testament comme allusion à ce sacrement (cf. *1 P* 3, 20-21 ; *1 Co* 10, 1 ; *Col* 2, 11-12). Avec Jean- Baptiste, le rite de l'eau, même s'il n'a pas d'efficacité salvatrice, est uni à la préparation doctrinale, à la conversion et au désir de la grâce, piliers du futur catéchuménat.

Jésus est baptisé dans les eaux du Jourdain au début de son ministère public (cf. *Mt* 3, 13-17), non par nécessité mais par solidarité rédemptrice. En cette occasion, l'eau devient définitivement l'élément matériel du signe sacramentel. De plus les cieux s'ouvrent, l'Esprit descend sous la forme d'une colombe et la voix de Dieu le Père confirme la filiation divine du Christ: ces

événements qui touchent la Tête de l'Église à venir révèlent ce qui se réalisera ensuite sacramentellement dans ses membres.

Plus tard a lieu l'entretien avec Nicodème durant lequel Jésus affirme le lien pneumatologique qui existe entre l'eau du baptême et le salut, d'où s'ensuit sa nécessité: « personne, à moins de naître de l'eau et de l'Esprit ne peut entrer dans le Royaume de Dieu » (*Jn 3,5*).

Le mystère pascal confère au baptême sa valeur salvifique; Jésus en effet « avait déjà parlé de sa passion qu'Il allait souffrir à Jérusalem comme d'un « Baptême » dont Il devait être baptisé (*Mc 10, 38*; cf. *Lc 12,50*). Le Sang et l'eau qui ont coulé du côté transpercé de Jésus crucifié (*Jn 19, 34*) sont des types du Baptême et de l'Eucharistie, sacrements de la vie nouvelle » (*Catéchisme*, 1225).

Avant de monter au ciel, le Seigneur dit aux apôtres : « Allez, de toutes les nations faites des disciples, baptisez les au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit; apprenez leur à observer tout ce que je vous ai commandé » (*Mt* 28, 19-20). Ce commandement est fidèlement observé à partir de la Pentecôte et il indique l'objectif prioritaire de l'évangélisation, qui est toujours d'actualité.

Dans son commentaire de ces textes, Saint Thomas dit que l'institution du baptême se fit par étapes: la matière, l'eau, remonte au baptême du Christ; sa nécessité fut affirmée en *Jn* 3, 5; son usage a commencé lorsque Jésus envoya ses disciples prêcher et baptiser; son efficacité provient de la passion; sa diffusion fut imposée en *Mt* 28, 19[1].

- **La justification et les effets du baptême**

Nous lisons en *Rm* 6, 3-4 : « Ne le savez-vous pas? Nous tous qui par le baptême avons été unis au Christ Jésus, c'est à sa mort que nous avons été unis par le baptême. Si donc, par le baptême qui nous unit à la mort, nous avons été mis au tombeau avec lui, c'est pour que nous menions une vie nouvelle, nous aussi, comme le Christ qui, par la toute-puissance du Père, est ressuscité d'entre les morts ». Le baptême qui reproduit dans le fidèle le passage de Jésus-Christ sur la terre et son action salvatrice, octroie au chrétien la justification. C'est ce que dit *Col* 2, 12 : « Dans le baptême, vous avez été mis au tombeau avec lui et vous êtes ressuscités avec lui par la foi en la force de Dieu qui l'a ressuscité d'entre les morts. ». On ajoute maintenant le rôle de la foi, grâce à laquelle nous « revêtons le Christ », lorsqu'elle est mêlée au rite de l'eau, comme le confirme *Ga* 3, 26-27: « Car tous, dans le Christ Jésus, vous êtes

filis de Dieu par la foi. En effet, vous tous que le baptême a unis au Christ, vous avez revêtu le Christ ». Cette réalité de la justification par le baptême se traduit par des effets concrets dans l'âme du chrétien, que la théologie présente comme une guérison et une élévation. La première se réfère au pardon des péchés comme le met en relief la prédication de saint Pierre: « Pierre leur répondit : « Convertissez-vous, et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus Christ pour le pardon de ses péchés ; vous recevrez alors le don du Saint-Esprit.» (Ac 2, 38). Ceci inclut le péché originel et, chez les adultes, tous les péchés personnels. La totalité de la peine temporelle et éternelle est également remise. Cependant il reste chez le baptisé « certaines conséquences temporelles du péché...telles les souffrances, la maladie, la mort ou les fragilités inhérentes à la vie comme les faiblesses de caractère, etc., ainsi

qu'une inclination au péché que la Tradition appelle la concupiscence, ou, métaphoriquement, « le foyer du péché » (*fomes peccati*). (*Catéchisme*, 1264).

La justification est aussi « élévation » par l'effusion de l'Esprit Saint ; « C'est dans un unique Esprit, en effet, que nous tous, Juifs ou païens, esclaves ou hommes libres, nous avons été baptisés pour former un seul corps. Tous, nous avons été désaltérés par un unique Esprit. » (1 Co 12, 13). Parce qu'il s'agit de « l'Esprit du Christ » (Rm 8, 9), nous recevons « un esprit de fils adoptifs » (Rm 8, 15), en tant que fils dans le Fils. Dieu confère au baptisé la grâce sanctifiante, les vertus théologales et morales et les dons de l'Esprit Saint. À côté de cette réalité de grâce, « le Baptême scelle le chrétien d'une marque spirituelle indélébile (*character*) de son appartenance au Christ. Cette marque n'est effacée par aucun

péché, même si le péché empêche le Baptême de porter des fruits de salut » (*Catéchisme*, 1272).

Comme nous avons été baptisés dans un seul Esprit « pour ne plus former qu'un seul corps » (1 Co 12, 13), l'incorporation au Christ est simultanément une incorporation à l'Église et en elle nous sommes en pleine communion avec l'Église Catholique. Rappelons pour finir que les baptisés sont « une race élue, un sacerdoce royal, une nation sainte, un peuple acquis, pour proclamer les louanges de Celui qui vous a appelés des ténèbres à son admirable lumière » (1 P 2, 9): ils participent donc au sacerdoce commun des fidèles, « 'tenus de professer devant les hommes la foi que par l'Église ils ont reçue de Dieu' (*LG*, 11) et de participer à l'activité apostolique et

missionnaire du Peuple de Dieu »
(*Catéchisme*, 1270).

• **Nécessité**

La catéchèse néotestamentaire affirme catégoriquement du Christ « que l'on ne connaît pas sous le ciel d'autre nom par lequel nous puissions être sauvés ». Et puisqu'être « baptisés dans le Christ » équivaut à être « revêtus du Christ » (*Ga* 3, 27), il faut comprendre dans toute leur force ces paroles de Jésus selon lesquelles « Celui qui croira et sera baptisé sera sauvé; celui qui refusera de croire sera condamné » (*Mc* 16, 16). De là découle la foi de l'Église sur la nécessité du baptême pour le salut.

Pour comprendre ce dernier point, il faut faire attention à la formulation précise du magistère : « le Baptême est nécessaire au salut pour ceux auxquels l'Évangile a été annoncé et qui ont eu la possibilité de demander

ce sacrement (cf. *Mc* 16, 16). L'Église ne connaît pas d'autre moyen que le Baptême pour assurer l'entrée dans la béatitude éternelle; c'est pourquoi elle se garde de négliger la mission qu'elle a reçue du Seigneur de faire « renaître de l'eau et de l'Esprit » tous ceux qui peuvent être baptisés. *Dieu a lié le salut au sacrement du Baptême, mais Il n'est pas Lui-même lié à ses sacrements » (CEC, 1257).*

Il existe en effet des situations spéciales dans lesquelles les fruits principaux du baptême peuvent être obtenus sans la médiation sacramentelle. Mais justement parce qu'il n'y a pas de signe sacramentel, il n'existe pas de certitude que la grâce a été conférée. Ce que la tradition ecclésiale a appelé baptême de sang et baptême de désir ne sont pas des « actes reçus » mais un ensemble de circonstances réunies dans un sujet et qui font que l'on peut parler de rédemption. Par

exemple, « l'Église garde la ferme conviction que ceux qui subissent la mort en raison de la foi, sans avoir reçu le Baptême, sont baptisés par leur mort pour et avec le Christ. »

(*Catéchisme*, 1258). De façon analogue l'Église affirme que « tout homme qui, ignorant l'Évangile du Christ et son Église, cherche la vérité et fait la volonté de Dieu selon qu'il la connaît, peut être sauvé. On peut supposer que de telles personnes *auraient désiré explicitement le Baptême* si elles en avaient connu la nécessité » (Cf. *Catéchisme*, 1260).

Les cas de baptême de sang et de désir n'incluent pas celui des enfants morts sans baptême. « L'Église ne peut que les confier à la miséricorde de Dieu, comme elle le fait dans le rite des funérailles pour eux. En effet, la grande miséricorde de Dieu qui veut que tous les hommes soient sauvés, et la tendresse de Jésus envers les enfants, qui Lui a fait dire

: « Laissez les enfants venir à moi, ne les empêchez pas » (Mc 10, 14), nous permettent d'espérer qu'il y ait un chemin de salut pour les enfants morts sans Baptême » (Cf. *Catéchisme*, 1261).

• Célébration liturgique

Les « rites d'accueil » visent à discerner la volonté des candidats ou de leurs parents de recevoir le sacrement et d'en assumer ses conséquences. Ils sont suivis des lectures bibliques qui illustrent le ministère baptismal, et sont commentées dans l'homélie. Ensuite on invoque l'intercession des saints dans la communion desquels le candidat sera intégré; par la prière de l'exorcisme et l'onction avec l'huile des catéchumènes on signifie la protection divine contre les attaques du malin. Ensuite on bénit l'eau avec des formules qui ont un contenu catéchétique élevé, et qui

donnent une forme liturgique au lien entre l'eau et l'Esprit. La foi et la conversion sont présentes dans la profession de foi trinitaire et le renoncement à satan et au péché.

On entre alors dans la phase sacramentelle du rite « par le bain de l'eau baptismale, accompagné d'une parole » (*Eph* 5, 26). L'ablution, qu'elle soit par infusion ou par immersion, doit toujours se faire de façon à ce que l'eau coule sur la tête pour signifier le véritable lavage de l'âme. La matière valide du Sacrement, c'est l'eau. Tandis que le ministre verse trois fois l'eau sur la tête du candidat ou l'immerge, il prononce les paroles « Un tel, je te baptise au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit ».

Les rites post-baptismaux (ou explicatifs) expliquent le mystère réalisé. La tête du candidat est ointe (si le baptême n'est pas suivi immédiatement de la confirmation),

pour signifier sa participation au sacerdoce commun et annoncer la future confirmation. On donne un vêtement blanc comme exhortation pour conserver l'innocence baptismale et comme symbole de la nouvelle vie conférée. Le cierge allumé au cierge pascal symbolise la lumière du Christ, qui nous est donnée pour vivre comme fils de la lumière. Le rite de *l'effata*, réalisé sur les oreilles et sur la bouche du candidat signifie l'attitude d'écoute et de proclamation de la parole de Dieu. Finalement la récitation du Notre Père devant l'autel - pour les adultes au cours de la liturgie eucharistique - met en valeur la nouvelle condition de fils de Dieu.

• **Ministre et sujet**

Le ministre ordinaire est l'évêque et le prêtre et aussi, dans l'Église latine, le diacre. En cas de nécessité n'importe quel homme, n'importe

quelle femme peut baptiser, y compris un non chrétien, pourvu qu'il ait l'intention de faire ce que fait l'Église lorsqu'elle agit ainsi. Le baptême est destiné à tous les hommes et toutes les femmes qui ne l'ont pas encore reçu.

Les bébés doivent recevoir le sacrement durant les premiers jours de leur vie[2], dès que le permet leur santé et celle de la mère : agir autrement pourrait être, d'après saint Josémaria, « une atteinte grave à la justice et à la charité »[3]. En effet, comme ouverture à la vie de la grâce, le baptême est un événement merveilleux, absolument gratuit, qui est valide pourvu qu'il ne soit pas refusé. Quant à la foi du bébé, nécessairement ecclésiale, elle est représentée par la foi de l'Église professée par les parrains. Il existe cependant des limites déterminées à la pratique du baptême des enfants : il est illicite, mais valide, sans le

consentement des parents ou s'il n'existe pas une garantie suffisante de la future éducation de l'enfant dans la foi catholique. Pour la garantir les parents désignent des parrains choisis parmi des chrétiens confirmés, de vie exemplaire.

Quant à des enfants déjà grands, on attend normalement qu'ils aient l'âge de raison pour les catéchiser (plus rapidement que des adultes) avant de les baptiser.

Les candidats adultes se préparent à travers le catéchuménat, structuré selon les diverses pratiques locales, en vue de recevoir dans la même cérémonie à la fois la Confirmation et la première Communion. Durant cette période, on cherche à affermir chez le candidat le désir de la grâce, ce qui inclut l'intention de recevoir le sacrement, qui est une condition de validité. Parallèlement l'instruction doctrinale cherche à susciter chez le

candidat la vertu surnaturelle de la foi et la véritable conversion du cœur, qui peut exiger des changements radicaux dans la vie du candidat.

La Confirmation

• Fondements bibliques et historiques

Les prophéties sur le Messie avaient annoncé que « sur Lui reposera l'Esprit du Seigneur: esprit de sagesse et de discernement, esprit de conseil et de force, esprit de connaissance et de crainte du Seigneur (*Is 11, 2*), et ceci serait uni à son choix comme envoyé: «Voici mon serviteur que je soutiens, mon élu qui a toute ma faveur. J'ai fait reposer sur lui mon esprit ; aux nations, il proclamera le droit » (*Is 42, 1*). Le texte prophétique est encore plus explicite lorsqu'il est placé dans la bouche du Messie : «L'esprit du Seigneur Dieu est sur moi parce que le Seigneur m'a

consacré par l'onction. Il m'a envoyé annoncer la bonne nouvelle aux humbles, guérir ceux qui ont le cœur brisé, proclamer aux captifs leur délivrance, aux prisonniers leur libération » (*Is* 61, 1).

Quelque chose de semblable est annoncé également à tout le peuple de Dieu ; Dieu dit à ses membres: « Je mettrai en vous mon esprit, je ferai que vous marchiez selon mes lois, que vous gardiez mes préceptes et leur soyez fidèles.» (*Ez* 36, 27); et dans *Joël* 3, 2, l'universalité de cette diffusion est accentuée: « Même sur les serviteurs et sur les servantes je répandrai mon esprit en ces jours-là. ».

La prophétie messianique se réalise avec l'Incarnation (cf. *Lc* 1, 35), confirmée, complétée et publiquement manifestée dans l'onction du Jourdain (cf. *Lc* 3, 21-22), lorsque l'Esprit descend sur le Christ

sous la forme d'une colombe et que la voix du Père actualise la prophétie de l'élection. Le Seigneur Lui-même se présente au début de son ministère comme l'Oint de Dieu en qui s'accomplissent les prophéties (cf. *Lc* 4, 18-19), et qui se laisse guider par l'Esprit (cf. *Lc* 4, 1 ; 4, 14 ; 10, 21) jusqu'au moment même de sa mort (cf. *Hb* 9, 14). Avant d'offrir sa vie pour nous, Jésus promet l'envoi de l'Esprit (cf. *Jn* 14, 16 ; 15, 26 ; 16, 13), comme cela arrive effectivement le jour de la Pentecôte (cf. *Ac* 2, 1-4), en référence explicite à la prophétie de Joël (cf. *Ac* 2, 17-18), pour marquer ainsi le début de la mission universelle de l'Église.

L'Esprit répandu à Jérusalem sur les apôtres est communiqué par eux aux baptisés à travers l'imposition des mains et la prière (cf. *Ac* 8, 14-17 ; 19, 6) ; cette pratique est tellement connue dans l'Église primitive qu'elle est attestée dans l'Épître aux

Hébreux comme partie de l' « enseignement élémentaire » et des « thèmes fondamentaux » (*He* 6, 1-2). Ce cadre biblique est complété par la tradition paulinienne et johannique qui met en rapport les concepts d' « onction » et de « sceau » avec l'Esprit répandu sur les chrétiens (cf. *2 Co* 1, 21-22 ; *Eph* 1, 13 ; *1 Jn* 2, 20.27). Ce dernier fait a trouvé une expression liturgique, attestée dès les plus anciens documents, dans l'onction du candidat avec de l'huile parfumée.

Ces mêmes documents attestent l'unité rituelle primitive des trois sacrements d'initiation, conférés durant la célébration pascale présidée par l'évêque dans la cathédrale. Lorsque le christianisme se diffusa en dehors des villes et que le baptême des enfants devint massif, il ne fut plus possible de poursuivre la pratique primitive. Alors qu'en occident la confirmation resta

réservée à l'évêque, séparée du baptême, en orient on conserva l'unité des sacrements d'initiation, conférés l'un à la suite de l'autre par le prêtre au nouveau-né. En Orient l'onction avec le saint-Chrême prit de plus en plus d'importance. Elle s'étend à différentes parties du corps ; en Occident l'imposition des mains est précédée d'une imposition générale sur tous les confirmés et chacun reçoit l'onction sur le front (qui vaut imposition)[4].

• **Signification liturgique et effets sacramentaux**

Le saint-Chrême composé d'huile d'olive et de baume est consacré par l'évêque ou le patriarche, et seulement par lui, durant la messe chrismale. L'onction du confirmand avec le saint-Chrême est un signe de sa consécration. « Par la Confirmation, les chrétiens, c'est-à-dire ceux qui sont oints, participent

plus pleinement à la mission de Jésus-Christ et à la plénitude de l'Esprit Saint que celui-ci possède, afin que toute sa vie exhale « la bonne odeur du Christ » (cf. 2 Co 2, 15). Au moyen de cette onction le confirmand reçoit « la marque », le sceau de l'Esprit Saint » (*Catéchisme*, 1294-1295).

Cette onction est précédée liturgiquement, - quand elle a lieu indépendamment du baptême -, du renouvellement des promesses du baptême et de la profession de foi des confirmands. « Ainsi il apparaît clairement que la Confirmation se situe dans la suite du Baptême » (*Catéchisme*, 1298). Elle est suivie, dans la liturgie romaine, de *l'extensio manuum* de l'évêque sur tous les confirmands tandis qu'il prononce une prière qui est une épiclese de contenu élevé (c'est-à-dire une invocation et une supplique). On arrive ensuite au rite spécifiquement

sacramentel, qui se réalise « par l'onction du saint-Chrême sur le front, faite en imposant la main, et par ces paroles : « Untel, sois marqué de l'Esprit saint, le don de Dieu » (*Catéchisme*, 1300). Le rite se conclut par le baiser de paix, comme manifestation de communion ecclésiale avec l'évêque (cf. *Catéchisme*, 1301).

Ainsi donc la confirmation possède une unité intrinsèque avec le baptême, même si elle ne s'exprime pas nécessairement dans le même rite. Avec elle le « patrimoine baptismal » du candidat est complété avec les dons surnaturels caractéristiques de la maturité chrétienne. La Confirmation est conférée une seule fois, puisqu'elle « imprime dans l'âme une *marque spirituelle indélébile*, le « caractère », qui est le signe de ce que Jésus-Christ a marqué un chrétien du sceau de son Esprit en le revêtant de la force

d'en haut pour qu'il soit son témoin » (*Catéchisme*, 1304). Par elle les chrétiens reçoivent avec une abondance particulière les dons de l'Esprit Saint ; ils sont plus étroitement unis à l'Église, « et ils s'obligent ainsi plus strictement tout à la fois à répandre et à défendre la foi par la parole et par l'action »[5].

• **Ministre et sujet**

En qualité de successeurs des apôtres seuls les évêques sont « les ministres originaires de la confirmation »[6].

Dans le rite latin le ministre ordinaire est exclusivement l'évêque ; un prêtre peut confirmer valablement uniquement dans les cas prévus par la législation générale (baptême d'adultes, baptisé accueilli dans la communion catholique, danger de mort), ou lorsqu'il reçoit un pouvoir spécifique, ou lorsque, vu le grand nombre de confirmands, il est associé momentanément à

l'évêque qui « multiplie ses mains ». Dans les Églises orientales, le prêtre est aussi le ministre ordinaire, et il doit toujours utiliser le saint-Chrême consacré par le patriarche ou l'évêque.

En tant que sacrement d'initiation la confirmation est destinée à tous les chrétiens, et pas seulement à quelques heureux élus. Dans le rite latin il faut que le candidat ait l'âge de raison : l'âge concret dépend des usages locaux, qui doivent respecter son caractère d'initiation. Une formation préalable est requise, ainsi qu'une intention véritable de recevoir ce sacrement, et l'état de grâce.

Philippe Goyret

Bibliographie de base

Catéchisme de l'Eglise Catholique,
1212-1321.

*Compendium du Catéchisme de
l'Eglise Catholique, 251-270.*

[1] Cf. Saint Thomas, *In IV Sent.*, d.3, q. 1, a.5, sol.2

[2] Can. 867 - § 1. Les parents sont tenus par l'obligation de faire baptiser leurs enfants dans les premières semaines; ils iront trouver leur curé au plus tôt après la naissance et *même avant*, afin de demander le sacrement pour leur enfant et d'y être dûment préparés.

[3] Saint Josémaria, *Quand le Christ passe*, 78

[4] «Le sacrement de confirmation est conféré par l'onction de saint-Chrême sur le front, faite en imposant la main, et par ces paroles: N...SOIS MARQUE DE L'ESPRIT SAINT, LE DON DE DIEU. Cependant,

l'imposition des mains sur les confirmands faite pendant l'oraison prescrite **avant** la chrismation, même si elle ne fait pas partie de l'essence du rite sacramentel, doit être tenue en grande considération à cause de tout ce qu'elle apporte aussi bien au parfait achèvement du rite que pour une meilleure compréhension du sacrement. Il est évident que cette imposition des mains, qui précède, diffère de l'imposition de la main **par laquelle on fait l'onction du saint-chrême sur le front.**" (*Constitution sur le sacrement de confirmation*, Paul VI, 1971)

[5] *Lumen Gentium*, 11

[6] *Ibid.*, 26

dev.opusdei.org/fr-ca/article/le-bapteme-et-la-confirmation/ (6 août 2025)